

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2125

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin et Mme Chapelier

ARTICLE 36

À l'alinéa 6, après le mot :

« évaluation »,

insérer les mots :

« réalisée par le Haut Conseil pour le climat mentionné à l'article L. 132-4 du code de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.